



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE DU 9 MARS 2021

Date de la convocation :

02 Mars 2021

Date d'affichage :

02 Mars 2021

Nombre de membres :

Afférents au conseil
municipal : 29

En exercice : 29

Présents : 23

Procuration : 3

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt et un, le neuf mars à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes, sous la Présidence de Laurent POISSANT, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite, conformément à la Loi dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Monsieur Laurent POISSANT, Mme Nadège VANDENBUSSCHE, M. Philippe DUTKIEWICZ, Mme Catherine BECART, M. Didier COMPARON, Mme Anne-Marie DUHAMEL, M. Jean-Pierre COQUELLE, Mme Nadine DAUTRICHE-WAELES, M. Romain DRUMEZ, Mme Virginie MARTEL, M. Joël OUVRY, Mme Perrine FRUCHART, M. Bruno LOTHE, Mme Cindy QUESTE, M. Michael HONORE, M. Philippe CARON, Mme Sophie PASSERIEUX, M. Joël BIGOURD, M. Grégory CLAUSEN, Mme Marie-Claire DEBERT, Mme Jacqueline LACHERAY, Mme Angélique WASIL, M. Jimmy DELESTIENNE.

Excusés : M. Alain COURAULT, Mme Sylvie DEBOVE, Mme Marie-Claire EVRARD-COURTIN, M. Serge HERMANT, M. Ludovic DECOCQ, M. Gaëtan GALLE.

Absent : ///

Excusés ayant donné procuration : M. Alain COURAULT pouvoir à Mme Anne-Marie DUHAMEL, M. Serge HERMANT pouvoir à M. Joël BIGOURD, M. Ludovic DECOCQ pouvoir à M. Jimmy DELESTIENNE.

Secrétaire : Jimmy DELESTIENNE

Objet : Adhésion au Club Olympe Comité Départemental Olympique et Sportif du Pas-de-Calais (C.D.O.S.62)

Depuis sa création en 1975, le Comité Départemental et Sportif du Pas-de-Calais représente le Sport et l'Olympisme sur le territoire. Structure déconcentrée du Comité National Olympique et Sportif Français, il est également le référent Paris 2024 pour le Département du Pas-de-Calais.

Afin d'aider les collectivités labellisées « Terre de Jeux 2024 » à mettre en œuvre leurs actions dans les valeurs des Jeux Olympiques et Paralympiques, le C.D.O.S.62 a créé le club Olympe.

Il est proposé que la commune de Mazingarbe, labellisée « Terre de Jeux », adhère au club Olympe. Le montant de l'adhésion est de 750.00 euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Après en avoir délibéré à l'unanimité (26 pour, 0 contre et 0 abstention)

Accepte l'adhésion de la commune de Mazingarbe au Club Olympe pour montant de 750.00 euros.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire

Laurent POISSANT

#SIGNATURE#